

La Tourbière Desrosiers : une nouvelle propriété de 5,9 hectares protégée à perpétuité à Saint-Paul

Joliette, le 18 décembre 2024 – Mme Nicole Lasalle et M. Richard Desrosiers font don à la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FiCEL) d'une propriété de 5,9 hectares à Saint-Paul, qui portera désormais le nom de *Tourbière Desrosiers*.

Cette propriété, qui abrite pas moins de 72 espèces vasculaires, 48 espèces animales et 34 espèces aviaires, fait partie d'un vaste massif forestier du complexe tourbeux de Lanoraie. Cette tourbière est un milieu d'importance écologique, puisqu'elle permet à la faune et la flore de se déplacer entre la tourbière de Lanoraie et celle de Sainte-Marie-Salomé.

« Cette terre nous a été léguée et nous sommes heureux de la léguer à notre tour aux générations futures, afin qu'elles puissent elles aussi bénéficier de terres encore boisées et en santé » Mme Lasalle et M. Desrosiers.

Composée de trois communautés forestières dominées par l'érable rouge, cette tourbière est constituée de peuplements fermés et denses, humides et de bonne hauteur.

Parmi les espèces dénombrées à la *Tourbière Desrosiers*, certaines sont en situation précaire. C'est le cas du petit polatouche (*Glaucomys volans*) et de la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*) qui sont susceptibles d'être désignés comme menacés ou vulnérables au Québec, de même que du frêne noir (*Fraxinus nigra*), qui a été ajouté à la liste des espèces menacées au Canada du COSEPAC en 2018.

La conservation à perpétuité de cette tourbière est une solution climatique naturelle, qui aidera à limiter le réchauffement de la planète. En effet, les tourbières sont des puits de carbone essentiels à la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

La conservation de cette propriété a été rendue possible, en partie, grâce au programme [Protéger les habitats – volet I Protection](#) de la Fondation de la faune du Québec. Rappelons que ce programme de la Fondation a pour objectif de soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées.

Enfin, ce projet a aussi été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise d'Environnement et changement climatique Canada.

À propos des partenaires

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2000 organismes partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique.

Environnement et changement climatique Canada (ECCC) est l'organisme responsable du programme canadien de financement intitulé « Fonds des solutions climatiques axées sur la nature » (FSCAN). Ce fonds décennal de 1,4 milliard de dollars vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion des terres et en renforçant la résilience aux changements climatiques. Le Fonds soutient des projets qui visent à réduire la perte d'écosystèmes, comme les forêts, les milieux humides, les tourbières et les prairies, ainsi qu'à les restaurer et à en améliorer la gestion.

À propos de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière

La FiCEL est une fiducie d'utilité sociale. Sa mission est de protéger, conserver à perpétuité et mettre en valeur des milieux naturels et des paysages à haute valeur écologique, patrimoniale ou esthétique, situés prioritairement dans la région de Lanaudière, et ce, au bénéfice des communautés locales et du public en général.

La gestion du patrimoine naturel de la FiCEL est confiée à un groupe de sept fiduciaires bénévoles. Ce patrimoine comprend désormais 23 territoires situés dans différentes municipalités de la région de Lanaudière et qui totalisent 705 hectares. La superficie des aires naturelles protégées par la Fiducie est appelée à croître dans les mois et les années à venir.

La FiCEL a le statut d'organisme de bienfaisance auprès de Revenu Canada, de Revenu Québec et est admissible au programme de don écologique d'Environnement Canada. Elle peut donc délivrer des reçus d'impôt pour les dons qu'elle reçoit des citoyens et des entreprises.

Les personnes intéressées à poser un geste pour la biodiversité et faire en sorte que leur propriété soit protégée à perpétuité peuvent visiter le site web de la FiCEL (www.fcelanaudiere.ca) ou communiquer avec un représentant de la Fiducie au (450) 756-0186 (poste 3).